

**BORDEREAU DE VERSEMENT
AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA MEUSE**

Service versant : Préfecture, deuxième direction, troisième bureau.

Date de prise en charge : 10 juin 1963

Pilon : articles 8-19, 21-49

Nombre total d'articles (liasses, boîtes, registres) : 8

Métrage : 0,80 m.l.

Dates extrêmes du versement : non précisé

Délai de communicabilité maximum : 60 ans

Communicabilité : à vérifier

numéro des articles	description des articles	dates extrêmes
	Dossiers d'aide sociale	
1	n° 9381-9420	
2	n° 9421-9460	
3	n° 9461-9500	
4	n° 9501-9540	
5	n° 9541-9580	
6	n° 9581-9620	
7	n° 9621-9659	
8	Statistiques des assistés	1956-1957